



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

La Municipalité de Saint-Bruno a procédé au cours du mois de mai 2018 à la disposition des actifs suivants conformément à l'article 6.1 du Code Municipal du Québec :

#	Nom de l'acquéreur	Description	Montant (taxes incluses)
1			
2		AUCUN	
3			

DONNÉ À SAINT-BRUNO CE 1^{er} JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE DIX-HUIT.


Rachel Bourget, Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Rachel Bourget, Directrice générale de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean, certifie, sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 1^{er} jour du mois de juin 2018, entre 8 et 16 heures. En foi de quoi, je donne ce certificat ce premier jour du mois de juin 2018.


Rachel Bourget, Directrice générale